



DÉCISION

n° 2026 – 136

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvalard, Césarières, Cevins, Chry, Cohennoz, Crest-Volant, Essert-Blay, Flumet, Frantzen, Gilly-sur-Isère, Grépy-sur-Isère, Grignon, Mouteluc Les Salines, La Balme, La Grotte, Marthod, Mersuz, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Belleville, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Planchevire, Quéige, Rognait, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Trossy-en-Savoie, Uriage, Verdon, Verrens-Arvey, Vignard-sur-Doron

Objet : Commande publique – Décision d'attribution du marché CAA26004 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle de spectacle du Dôme Théâtre d'Albertville

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 68 du Conseil d'Agglomération en date du 25 février 2026 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA26004 « Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle de spectacle du Dôme Théâtre d'Albertville » et tout acte afférent à ce dossier, avec le bureau d'études le mieux disant retenue par la Commission d'Appel d'Offres,

Vu l'arrêté n°2026-101 en date du 24 Avril 2026 donnant délégation à Monsieur Christian EXCOFFON pour les affaires ayant trait à la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle de spectacle du Dôme Théâtre d'Albertville,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 mai 2026,

Décide

Article 1 : Le marché CAA26004 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle de spectacle du Dôme Théâtre d'Albertville est confié au groupement d'entreprises suivant :

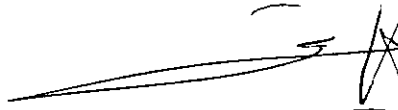
DELPHINE CLAUDEL ARCHITECTE / R&D INGENIERIE / ABAC INGENIERIE / ETBA / ALPES ACOUSTIQUES (Mandataire : DELPHINE CLAUDEL ARCHITECTE) – 62 rue de la République – 73200 ALBERTVILLE, pour un montant de 297 990,00 € HT (montant extrait de l'acte d'engagement, toutes tranches confondues).

Article 2 : Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre à tranches, d'une durée de 36 mois maximum, toutes tranches confondues.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 02 juin 2026

 Le Vice-Président,
Christian Excoffon

